

Asnières-La-Giraud du 15 janvier au 14 février 2026

Du 15 janvier 2026 au 14 février 2026, aura lieu le recensement de la population communale.

C'est une enquête d'utilité publique **OBLIGATOIRE**.

Deux agents recenseurs ont une mission sérieuse à accomplir lors de ce recensement. A savoir que le recensement de la population a des conséquences notamment financières sur la vie de notre collectivité (DGF : Dotation Globale Fonctionnement, la participation financière de l'état est calculée sur la population, ainsi que la mise en place de différentes législations..)

Un recensement de qualité est fort souhaitable pour nous tous (habitants et élus). Pour cela nous vous demandons de recevoir les agents recenseurs (ils sont munis d'une carte officielle) et de bien vouloir prendre un moment pour échanger avec l'agent. Ensemble, vous allez pouvoir répondre à ce recensement. Sachez aussi, le recensement n'a aucun impact sur vos déclarations administratives personnelles. Néanmoins, merci de bien vouloir être juste, correct, cohérent par rapport aux données des personnes vivants sous votre toit.

Lors de la visite à votre domicile, des conseils vous seront donnés par les agents recenseurs, vous pouvez leurs faire entière confiance. Votre participation est essentielle c'est un devoir civique.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage (internet). Bien entendu, si vous rencontrez un souci sur ce sujet, n'hésitez pas à joindre la mairie au

05 46 59 07 05

Anais, secrétaire et coordinatrice de ce recensement pourra vous aider, vous répondre à toute question.

Les agents recenseurs :



Mme Mathilde BOULET



Mme Chrystèle LOUAPRE

Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour statistiques anonymes

Votre recenseur est tenu au secret professionnel

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier

Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion